

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je suis au courant de la situation. J'aimerais rappeler au député que la société Remor est une société à charte provinciale, qui ne relève donc pas de la responsabilité du gouvernement fédéral. Actuellement les procédures de remboursement en vertu des lois fédérales sont en cours pour les personnes qui avaient investi dans la société Astra. Pour ce qui est de la situation de la société Remor, le député comprend très bien que, sur le plan juridique, c'est une question extrêmement complexe et que, sur le plan des procédures au niveau criminel, le gouvernement de l'Ontario fait ce qu'il doit faire étant donné les circonstances.

[Traduction]

M. Kempling: Madame le Président, je sais que Remor dépend du gouvernement provincial, mais la faillite est une question qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. L'agence immobilière Remor, qui est affiliée à Astra Trust, a obtenu un permis d'un courtier d'hypothèques du gouvernement de l'Ontario après que les agents financiers du ministère fédéral eurent constaté qu'Astra Trust connaissait certains ennuis financiers. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario et de son propre ministère ont de bonnes communications entre eux parce que ceux qui ont examiné la question estiment que si les communications avaient été meilleures, les pertes subies par les déposants auraient pu être évitées.

[Français]

M. Bussièrès: Madame le Président, l'honorable député fait des allégations très graves dans cette affirmation. Les renseignements que le surintendant des assurances m'a donnés sur le dossier sont tout à fait contraire aux allégations du député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ACHEMINEMENT DES CHÈQUES AUX PRESTATAIRES

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'aimerais adresser ma question à son secrétaire parlementaire. Elle a trait à l'assurance-chômage, à la suite des divers débrayages que la Fonction publique canadienne a connus la semaine dernière et cette semaine. J'aimerais savoir si le ministère a pris des mesures spéciales en vue d'acheminer les chèques aux prestataires d'assurance-chômage. Quelles sont ces mesures et à quel moment la situation sera-t-elle rétablie concrètement, puisque les gens des diverses circonscriptions ont souffert depuis deux semaines des retards occasionnés par les débrayages de la Fonction publique canadienne?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais assurer les honorables députés que, sauf pour la province de Québec, la situation est réglée partout au Canada, et que les chèques seront acheminés comme prévu par la réglementation, savoir, directement par la poste, et qu'il n'y a aucun retard accumulé.

En ce qui a trait à la province de Québec, à cause des débrayages illégaux qui ont eu lieu depuis les deux dernières semaines, il y a eu des retards, mais je puis assurer l'honorable député que plusieurs milliers de chèques ont été imprimés cette

Questions orales

semaine. Il ne s'agissait pas d'une question de distribution, mais plutôt d'impression de chèques. Les chèques ont été imprimés hier et aujourd'hui, et les fonctionnaires de l'Emploi et de l'Immigration vont travailler durant toute la fin de semaine afin de regagner le temps perdu.

* * *

[Traduction]

L'AVORTEMENT

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BADGLEY

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Ces derniers mois, les conseils d'administration de deux hôpitaux importants de la Colombie-Britannique se sont débarrassés des comités d'avortement thérapeutique, ce qui réduit considérablement les possibilités d'avortement...

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): ... pour les femmes de ces localités qui en ont besoin. Vu que le rapport Badgley, commandé par un gouvernement libéral antérieur, a reconnu que la possibilité que cela se produise constituait l'une des principales faiblesses de la loi en vigueur et vu que la situation est tellement grave que certains médecins ont menacé de cesser complètement de pratiquer dans au moins un de ces hôpitaux, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission Badgley et éliminer cette menace pour les soins de santé dans nos localités?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne crois pas que cela soit opportun à ce moment-ci. Nous n'avons pas l'intention de présenter de loi au Parlement au sujet de changements au Code criminel en ce qui a trait à l'avortement.

[Traduction]

LES RÉDUCTIONS DES SUBVENTIONS À LA FÉDÉRATION DU PLANNING FAMILIAL DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, cela montre qu'on ne peut pas prétendre, sans se moquer du monde, qu'il est possible d'obtenir un avortement gratuitement et dans des conditions équitables au Canada et j'espère sincèrement que le ministre de la Justice apportera les changements recommandés.

Ma question supplémentaire à l'adresse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est la suivante. Le gouvernement fédéral a considérablement réduit son aide financière à la Fédération du planning familial du Canada, l'un des principaux organismes qui préconisent une éducation contraceptive sûre et efficace ainsi qu'une éducation sexuelle. Le rapport Badgley appuie énergiquement ces deux recommandations. Ma question est la suivante: pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de réduire les sommes accordées à ces organismes importants alors qu'il y a eu plus de 60,000 avortements pratiqués au Canada et quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour assurer au plus tôt le réta-